

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 674/ITLS Décisions concernant les Services d'Etat

n° 674/ITLS

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 juin 1960

Numéro JO

n° 6 du 01/06/1967

Date du numéro

1 juin 1967

### TEXTE INTÉGRAL

Les dispositions de la décision n° 314 du 15 mars 1960 sont annulées. Pour compter du 15 avril 1960, une somme de 400 nouveaux francs sera mensuellement versée à l'Office des Etudiants d'Outre-Mer pour règlement des frais d'études de M. Hubert Mohamed Ismaël Bileh, interne pour 4 ans au Collège Technique Industriel de Thionville (Moselle). La dépense afférente à cette décision est à la charge du Budget de la C.F.S.,

chapitre 12, art. 1er, § 1.